

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 4 mai 2010 portant nomination des membres de la commission d'examen des candidatures pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction – Session de sélection 2010

NOR : IOCC1012090A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2003 modifié par les arrêtés du 2 mai 2005 et du 8 mai 2008 relatif à l'organisation d'un cycle de formation préparatoire au second concours d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

En application des articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 février 2003 modifié par les arrêtés du 2 mai 2005 et du 8 août 2008 susvisés, la commission d'examen des candidatures pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction est composée comme suit pour la sélection des 17 et 18 mai 2010 :

Président :

M. Patrick JOUBERT, inspecteur général de la police nationale, directeur de l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, représentant M. le directeur général de la police nationale.

Membres :

Mme Catherine FAURE, contrôleur général de la police nationale, chef du bureau des commissaires de police, représentant M. le directeur de l'administration de la police nationale ;

Mme Catherine BERTI, commissaire divisionnaire de la police nationale, chef de l'Institut national de la formation de la police nationale, représentant M. le directeur adjoint de la formation de la police nationale.

Suppléants :

M. Thierry CHOLLET, commissaire de police, adjoint au chef de l'Institut national de la formation de la police nationale ;

M. François BODIN, commissaire divisionnaire de la police nationale, directeur interrégional de la police judiciaire de Bordeaux, représentant M. le directeur central de la police judiciaire ;

M. Frédéric DEBOVE, maître de conférences, doyen de l'université de Paris II-Melun ;

M. Marc SEGONDS, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Toulouse I-Capitole.

Article final

Le directeur adjoint de la formation de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 mai 2010.

*Le directeur adjoint de la formation
de la police nationale,*

M.-F. MONEGER-GUYOMARC'H